

KHADIDJA ALLIA[*]

Femmes diplômées et secteurs d'activité en Algérie

INTRODUCTION

Pour la majorité des femmes en Algérie, l'université reste le lieu consacré de leur réussite au sein de la société. Elles sont donc nombreuses à y accéder et à pousser loin dans la formation. Elles feront mieux, elles dépasseront de par le nombre les hommes. De 1997 à 2002, l'université d'Alger voit son taux d'étudiantes s'accroître de 52% à plus de 61%. L'analyse des chiffres donne un taux de réussite supérieur à celui des étudiants. Cette supériorité du nombre, nous l'avons retrouvée en scrutant d'autres données statistiques telles celles du secteur éducatif dans son cycle du fondamental et du secondaire et des étudiantes au niveau de la formation supérieure.

Une fois leur formation achevée, c'est le début du «parcours du combattant» et d'une bien triste réalité. Ces futures diplômées vont vite se confronter au lois dures du marché du travail. Qu'observons-nous au sein des différents secteurs d'activité ? Mis à part l'encadrement (du primaire, secondaire et supérieur) où la présence des femmes est intéressante, des disparités, inégalités et une absence dans le reste des domaines qu'ils soient du type économique ou politique. Les chiffres indiquent une prééminence des filles dans certaines formations et professions liées à l'éducation, à la santé et à la justice et que l'accès aux postes supérieurs est moins fermé et connaît un progrès relatif. Mais dans certaines activités liées à l'économie et au politique, la présence des femmes relève de l'acte symbolique. Dans ce contexte, l'absence des femmes des sphères de décision n'est pas imputable seulement aux contraintes familiales et sociales mais également aux préjugés, à l'appartenance ou pas à un réseau ou à un parti politique. Les processus d'exclusions et de blocages apparaissent donc comme étant identiques dans tous les domaines de la vie économique, sociale et politique.

1. Constat juridique

Si on se base uniquement sur la législation en vigueur actuellement, on peut dire que le principe d'égalité des deux sexes est consacré dans plusieurs articles de la constitution algérienne. La femme algérienne peut accéder à l'ensemble des charges publiques, être électrice et sanctionner par le vote les candidats aux mandats électoraux, peut se porter candidate à toutes les élections, y compris aux élections présidentielles, jouir de l'ensemble des prestations sociales prévues par la législation, accéder à l'éducation aux niveaux primaire, moyen,

secondaire et supérieur et bénéficiaire du même salaire et du même temps de repos. L'Algérie a également ratifié en 1996, la Convention sur l'Élimination de toutes les Discriminations à l'Égard des Femmes (décret N° 96-51) et est en train de faire évoluer son dispositif législatif. Tendrait-elle vers des dispositions législatives promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie politique ?

En fait aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit ou ne restreint la participation des femmes à la vie politique du pays (le droit de vote et d'être élue est garanti à la femme par la constitution). Toutefois, il faut noter, que comme dans toutes les sociétés appartenant à la sphère arabo-musulmane, les freins et les résistances sont réels. La condition juridique de la femme en Algérie se présente de manière dichotomique. Le principe constitutionnel confère à la femme algérienne le statut de citoyenne à part entière. Mais quand il s'agit de questions relatives au statut personnel, elles sont régies par le code de la famille censé être inspiré par la Charia, promulgué en 1984 et dont les dispositions les plus contestées couvrent plusieurs articles dont ceux relatifs au domicile conjugal en cas de divorce, la polygamie, le tuteur matrimonial, la dot etc.

2. Chiffres et réalités

Dès la première institution éducative (primaire, moyen et secondaire), l'encadrement féminin dans l'enseignement constitue entre 45% à 48% de l'effectif global. Ce taux atteint dans le primaire 82% de l'effectif global, 71% dans le cycle moyen et 61% du cycle secondaire, et ce dans, dans les cinq plus grandes villes du pays (Alger, Oran, Constantine, Annaba et Sétif).

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'élément féminin a investi progressivement de 1962 à aujourd'hui toutes les filières particulièrement scientifiques et technologiques et mêmes parfois si elles sont minoritaires au niveau des inscrits, le taux des diplômés est très souvent supérieur à celui des hommes. A titre d'exemple, leur présence est massive dans les filières technologiques, notamment en Graduation et Post Graduation. En filière du génie des Procédés, elles constituent un taux de plus de 75% en fin de cycle et plus de 57% en 1^{ère} année de magister.

Du point de vue de l'encadrement, les données font ressortir un taux de 29.69% d'enseignantes avec toutefois un taux de 44,03% (2001-2002) pour l'université d'Alger. En règle générale, la féminisation à l'université a déjà franchi une étape décisive. Dans certaines filières scientifiques et technologiques (Biologie, Chimie, Génie des Procédés), le taux relatif aux étudiantes et enseignantes est de loin supérieur au 50%.

Dans le détail, dans la hiérarchie des postes, nous noterons (toutes filières confondues) la présence de plus de 20% de professeurs, de 15% de maîtres de conférences et de plus de 20% de chargées de cours, de plus de 20% de directeurs de recherches, de plus 29% de chargées de recherche et enfin 32,65% de directeurs de laboratoire de recherche. Cependant, au niveau des structures de la responsabilité administrative,

la présence est symbolique au vu des taux de l'ordre de 5.0% pour les doyens, 3.33% pour les directeurs (Centres Universitaires et grandes écoles) et 12.5% pour les recteurs.

Pour ce qui est du domaine de la justice, la féminisation progresse tout comme l'accès des femmes aux hautes fonctions. Sur un total de 2510 magistrats, 667 sont des femmes, soit 26.57% des effectifs. Le conseil de l'Etat, installé en juin 1998, compte 16 femmes sur les 34 magistrats (47.06%) qui le composent. Aussi, les concours d'entrée de la magistrature de ces dernières années révèlent que sur les 200 candidats retenus, une moyenne de 110 femmes figurent dans les promotions soit un taux de 55%.

Les données statistiques relatives au secteur de la santé révèlent une féminisation croissante du domaine médical et pharmaceutique. Déjà en 1996, le taux de féminisation de ces professions est estimé à 51% pour les médecins, 36% chez les hospitalo-universitaires, 46.7% chez les médecins spécialistes, 48.6% chez les généralistes, 64.4% chez les chirurgiens dentistes et 65.4 % chez les pharmaciens.

3. Le politique : une conquête plus difficile

L'engagement de la femme algérienne dans la lutte de libération nationale devait la conduire à prendre une place plus active dans le processus de reconstruction du pays, Malheureusement, et ceci bien qu'il n'y ait aucun texte pouvant être considéré comme discriminatoire à son égard, l'évolution des femmes accuse un retard considérable. Les chiffres sont éloquentes et démontrent que l'entrée des femmes dans le domaine du politique reste très faible. Leur percée dans cet espace s'avère plus difficile et périlleux. Les chiffres sont éloquentes à cet égard. Pour ce qui est des différentes assemblées populaires, quelles soient locales, de wilaya ou nationale, les taux sont insignifiants. Nous avons relevé un taux de 6.85% en 1977 et un taux de 4.21% en 2002 et enfin pour l'APN le taux est de l'ordre de 3%.

Au courant de l'année 2002 la désignation de cinq (05) femmes au poste de ministre et dans des secteurs non négligeables (finances, recherche scientifique, famille et condition féminine, communication et communauté à l'étranger, laisse penser que le processus était en bonne voie. Car cette nouvelle démarche symbolise une forme de rupture avec les pratiques du passé. Cette ouverture traduisait la fidélité et l'engagement d'ouvrir à la femme les perspectives auxquelles lui donne droit sa place dans la société. Malheureusement, les différents changements ont révélé qu'il n'en était rien.

4. Analyse et questionnement

Premier constat, la situation des femmes sur le marché du travail s'améliore mais lentement. Elles deviennent peu à peu les égales des hommes dans le domaine de l'Education, la Santé et la Justice.. Une concentration dans des professions traditionnellement occupées par des femmes. Toutefois, l'analyse des données statistiques fait ressortir

la persistance des inégalités de genre, jusqu'aux hautes sphères de l'Etat.

- les filles sont plus «bosseuses» et persévérantes au vu des taux de réussite au baccalauréat et de la parité qui semble dépassée depuis 1995/96, où le taux était de 50,44% et a atteint 56,14% en 2000/01 et 61.67% en 2001/2002. Quant au *taux d'encadrement* féminin, il est appréciable et la parité commence à s'installer.

- Au niveau de l'enseignement supérieur, c'est durant 1997/98 que la parité a été atteinte du point de vue effectif global et continue à s'affirmer avec un taux de 52,5% en 2000-2001 et 54% en 2001-2002. Aussi, elles sont présentes dans toutes les filières à des taux plus ou moins significatifs. Toutefois, dans le domaine de la technologie, elles font parfois «casser» les a priori : entre autres, le cas de la filière du Génie des Procédés au sein de l'USTHB où le taux des 75% est atteint dans certaines options. Du point de vue de l'encadrement (tous les grades) les différents taux sont en progression et évolueront positivement, car les critères sont clairs et définis par des textes. En effet, nous passons de 43.65 à 44.96 et à 46.06% respectivement pour 2000/01, 2001/02 et 2002/03.

Mais que se passe-t-il du point de vue de la gestion de l'université et à tous les niveaux de décisions ? Les taux sont insignifiants au vu du potentiel féminin existant. L'élection n'existant pas au niveau des 3 niveaux de gestion (l'Algérie est en retard par rapport à ces voisins). Les critères de nomination au poste de responsabilité ne sont guère définis. En effet, sur le plan de la responsabilité administrative, la présence est symbolique au vu des taux de l'ordre de 5 % pour les doyens, 3.66% pour les directeurs (Centre Universitaires, INES et grandes écoles) et 12.5% pour les recteurs (2/35)

Bien que les chiffres soient significatifs (voir plus haut), il semble qu'au niveau de la gestion des hôpitaux, polycliniques et autres services le taux de représentation féminine reste faible.

Dans le domaine de l'énergie, et selon les données récentes (Novembre 2004), il semble que le taux enregistré en 2001 passe de 42% à 53% pour les postes supérieurs du Ministère de l'Énergie et des Mines. Cependant dans la grande entreprise SONATRACH il n'y a pas de grands changements. Le taux relatif à la présence des femmes est passé de 10% en 1999 à 11% en 2003 soit 3. 919 femmes pour 32. 134. Certaines parties expliquent le taux très faible de femmes travailleuses dans le domaine de l'Énergie par le fait que les femmes doivent répondre à des obligations familiales. Elles ne peuvent, de ce fait, s'installer dans le sud du pays, près des gisements de pétrole. C'est la raison pour laquelle, elles sont plus nombreuses dans les postes administratifs que sur le terrain. En effet, 69% des femmes travaillant à la SONATRACH habitent les grandes villes (43.35% à Alger, 8.53% à Oran, 5.17% à Annaba et 3.45% à Sétif).

Dans l'espace politique, l'observation de l'évolution des carrières de femmes ainsi que certaines données statistiques montrent qu'il y a une

«*insistance de la persistance des inégalités de genre jusqu'aux hautes sphères du pouvoir*». En effet, dans les sphères d'activité politique et administrative la présence des femmes reste du domaine du symbolique. La proportion de députés femmes est de l'ordre de 3% en recul par rapport à la période du parti unique. Dans le domaine des responsabilités étatiques une femme occupe un poste de Wali (1/48).

Dans les secteurs économique et politique, l'égalité homme/femme, reconnue par la loi algérienne, est loin d'être effective; bien que quelques améliorations aient été enregistrées, les inégalités restent trop importantes au vu du potentiel existant de femmes diplômées. L'explication généralement donnée par des experts, les politiciens ou encore par les femmes elles-mêmes est que «les pesanteurs idéologiques, les retards culturels, situation familiale etc.» pèsent plus lourd que les actions politiques engagées par les différents pouvoirs politiques en Algérie.

En fait, la société d'aujourd'hui a beaucoup changé ; malgré la décennie noire, la femme algérienne n'a jamais arrêté de vouloir progresser, encouragée par son environnement familial, même parmi les plus conservateurs, et l'égalité des chances qui lui est donnée est toujours saisie.

En fait, ce recul ou cette stagnation sont dus à *l'insuffisance de mécanisme ou dispositifs* permettant la promotion et leur avancement aussi bien dans les processus de décision que dans le secteur économique et dans les structures du pouvoir dans la société. Ne faudrait-il pas créer des mesures réglementaires, imposant à ces secteurs si ce n'est la parité, du moins un quota obligatoire ?

4. Conclusion

Absentes des sphères de décision, les femmes n'exercent que peu d'influence, sur cet état de fait, et encore moins, sur les politiques de développement qu'elles soient scientifique, du développement durable, énergétique, de protection de l'environnement etc.

Même si les progrès accomplis jusqu'à présent ne sont pas négligeables, il reste néanmoins beaucoup à faire dans les domaines où sa présence demeure symbolique ou en recul. Il est urgent :

- D'élaborer et mettre en oeuvre des politiques relatives à la parité ou encore mettre en place des mesures de discriminations positives, ou encore inscrire dans la constitution, des dispositions en vue de la représentation des femmes au parlement et dans les différentes assemblées populaires,
- faire participer les femmes à la formulation des politiques pour un meilleur environnement,

Mais pour ce faire, il faudrait que la société civile s'investisse beaucoup plus, par le biais des associations ainsi que la création des réseaux entre elles, afin de défendre au moment opportun les mêmes objectifs

relatifs à l'avancement de l'intégration de la femme au sein de toutes les sphères de décision.

Références bibliographiques

BULLETTIN DU MESRS pour 2001/2002

ONS «statistiques relatives à l'Éducation et au MESRS, Alger, 2004

CEDAW/C/DZA/2 – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes - deuxième rapport périodique des Etats – Algérie – 5 février 2003

KAMEL KATEB, Abidjan, 16-21 juillet 2001 «inégalités des sexes devant la scolarisation et structuration du marché du travail en Algérie». Colloque International genre, population et développement en Afrique.

ANNEXES

I- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

Tableau 1 : Encadrement au Fondamental

	2000/01	2001/02	2002/03
1 ^{er} & 2 ^{ème} cycles fondamental	169 559	170 039	167 529
Dont : Femmes	79 093	81 388	81 463
% F	46.64	47.86	48.63
3 ^{ème} cycle fondamental	102 137	104 289	104 329
Dont : Femmes	51 150	52 949	53 462
%F	50.08	50.77	51.24

Tableau 2 : Encadrement au Secondaire

	2000/01	2001/02	2002/03
Total	55 588	57 274	57 747
Dont : Femmes	24 264	25 753	26 598
%F	43.65	44.96	46.06

TABLEAU

II- RÉSULTATS AU BACCALAURÉAT :

Tableau 4 : Session de juin 2001

	Enseignement Général			Enseignement technique		
	M	F	T	M	F	T
Inscrits	183 948	164 674	437 244	27 005	15 093	42 098
Présents	164 674	243 768	408 442	24 679	14 578	39 257
Admis	46 222	71 433	117 655	9 864	4 755	14 619
Taux de réussite /Global%	28,07	29,30	28,81	39,97	32,62	37,24
Taux de réussite /Admis%	39.29	60.71	100	67.47	32.53	100

Tableau 5 : Evolution du taux de réussite au baccalauréat

Année	Taux de réussite	Garçons	Filles
1995/96	19.63	18.27	20.93
1998/99	23.96	22.75	24.89
2000/01	32.74	32.61	32.83

Tableau 6 : Session septembre 2001

	Enseignement Général			Enseignement technique		
	M	F	T	M	F	T
Inscrits	137 585	181 768	319 353	17 104	10 330	27 434
Présents	95 993	154 277	250 270	12 062	8 893	20 955
Admis	8 811	13 023	21 834	488	259	747
Tx de réussite %	9,18	8,44	8,72	4,05	2,91	3,56
Tx réussite /Admis%	40.35	59.65		65.33	34.67	

Tableau 7 : Enseignement Général et Technique session juin 2002*

	Enseignement Général			Enseignement technique		
	M	F	T	M	F	T
Inscrits	187 366	261 657	449 023	25 785	14 295	40 080
Présents	162 414	247 609	410 023	23 261	13 702	36 963
Admis	45 727	73 581	119 308	7 141	4 100	11 241
Tx de réussite %	28,15	29,72	29,10	30,70	29,92	30,41
Tx réussite /Admis%	38.33	61.67		63.52	36.47	

* Source : (O.N.E.C) Office National des Examens et Concours.

III- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tableau 8 : Etablissements d'Enseignement Supérieur

	2000/01	2001/02	2002/03
Universités (sans UFC)	17	25	25
Centres Universitaires	13	14	14
I.N.E.S*	6	2	2
E.N.S	3	3	3
E.N.S.E.T	1	1	1
Ecoles & Instituts	12	10	10
Total	52	55	55

* I.N.E.C. (Institut National d'Enseignement Supérieur)-

E.N.S (Ecole Normale Supérieure), E.N.S.E.T

Tableau 9 : Effectif total des inscrits en Graduation et Postgraduation

	2000/01	2001/02	2002/03
- Inscrits en graduation	466 084	543 869	589 993
- Inscrits en post-graduation	22 533	26 060	26 579
- Diplômés graduation M.E.S.R.S	65 192	72 737	...

Tableau 10 : Evolution de l'effectif en graduation

Année Universitaire	Effectif total	Effectif des inscrites	%F
1962/63	2725	576	21.14
1973/74	29465	6840	23.21
1974/75	35739	8422	23.57
1984/85	103223	35343	34.24
1997/98	339518	166682	49.09

Tableau 11 : Evolution du taux des inscrites et des diplômées

Année universitaire	Sciences Exactes et technologie		Science de la Nature et de la vie		Sciences médicales et vétérinaires		Sciences humaines et Sociales	
	Inscrites	Diplômées	Inscrites	Diplômées	Inscrites	Diplômées	Inscrites	Diplômées
1986/87	24.08	24.10	56.25	53.02	43.27	48.28	37.49	32.50
1990/91	30.32	30.68	57.47	45.11	41.89	44.92	47.59	44.79
1994/95	26.23	37.31	42.27	62.56	48.42	45.84	64.42	52.35
1998/99	21.42	38.00	60.35	55.00	52.49	41.50	57.20	50.54

Tableau 12 : Total enseignants = Enseignants des établissements universitaires + établissements de l'U.F.C (permanents) + les établissements hors M.E.R.S.R.S*

	2000/01	2001/02	2002/03
Total	55 588	57 274	57 747
Dont : Femmes	24 264	25 753	26 598
% F	43.65	44.96	46.06

* Source : ONS, dont la référence est le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Tableau 13 : Taux de participation de la femme dans les secteurs de l'Enseignement Supérieur, de la Santé, de la Justice, de l'Administration Centrale, des Finances et de SONATRACH

Année		2000/01	
Enseignement supérieur	Effectif	F	%
Magister	13000	4920	37.85
Doctorants	6280	1852	29.49
Professeurs	1126	234	20.78
Maître de Conférences	1582	240	15.17
Chargés de Cours	7971	1646	20.65
Directeurs de Recherche ¹	138	41	29.71
Directeurs de Labo de Recherche ²	49	16	32.65
Recteurs	25	02	12.5
Directeurs ³	30	01	03.33
Doyens	80	04	05.00
Chefs de Départements	-	-	-
Justice			
Magistrats	2510 ⁴ -2751	667-846	26.6-
Présidence de cour		02	30.75
Présidence de tribunal	56	34	60.71
Juge d'instruction	404	137	33.91
Commission Nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (installée le 9 octobre 2001) ⁵	45	13	28.88
Administration centrale	285	122	47.84
Fonction supérieure de l'état	47	09	19.00
Encadrement	42	16	38.01
Diplomatie	74	17	22.97
Poste supérieur		13	17.57
Ambassadeur		04	05.41
Finance			
Vice Gouverneur auprès de la Banque Nationale		01	
Membre (intuitu personae) au niveau du Conseil national de la monnaie et du crédit		01	
Ministère de l'énergie			
Cadres supérieurs			42 00 → 53.00(2003)
SONATRACH	32.134	3.919	12.19

1. Chefs de projets de recherche - cas de l'USTHB

2. Directeurs de Laboratoires de Recherche - cas de l'USTHB

3. Directeurs de centre Universitaire et de grandes écoles

4. Relatifs à l'année 1997/98

5. Institution nationale est également un organe à caractère consultatif de surveillance, d'alerte précoce et d'évaluation en matière de respect des droits de l'homme.

Tableau 14 : Evolution des élues au niveau de APC et APW et APN

Législatives juin 1997 ANP ¹	Assemblées populaires de wilaya octobre 1997 (APW) ²	Législatives mai 2002 APN	Assemblées populaires octobre 2002
11 élues sur 62 élues 322 (3%)	27 élues sur 905 (6.85%)	27 élues sur 694 (3.89%)	147 élues sur 3679 (APC) ³ soit 3.99%
2002			113 élues sur 2684 (APW) soit 4.21%
Conseil de la nation	Total	F	%
	144	07	4.86

1. APN : Assemblée Populaire Nationale

2. APW : Assemblée Populaire de Wilaya

3. APC : Assemblée Populaire Communale

Note

[*] Professeur à l'Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumedienne - Alger